

Fonds structurels : la Commission apporte 3 millions € pour un programme d'actions innovatrices dans la région Lombardia, en Italie.

La Commission européenne a approuvé un programme régional d'actions innovatrices "MINERVA" en faveur de la Région Lombardia. Pour la période 2002-2003, ce programme est cofinancé par l'Union européenne à hauteur de 3 millions €, par le secteur public régional à hauteur 3.3 millions € et par le secteur privé à hauteur de 2.9 millions €, soit un montant total de 9.2 millions €. Les priorités du programme portent sur la diffusion des connaissances comme base pour le développement régional et sur la diffusion de la société de l'information.

En adoptant cette décision, Michel Barnier, Membre de la Commission européenne responsable de la *Politique Régionale*, a déclaré: « Les actions Innovatrices 2000-2006 ont pour objectif de contribuer à améliorer les interventions structurelles cofinancées dans les régions en retard de développement et dans les régions en reconversion. Les programmes ont un rôle irremplaçable de laboratoire d'idées, apportant aux acteurs régionaux l'« espace de risque » qui leur fait si souvent défaut et qui permet de répondre aux exigences nouvelles du développement régional. Je suis convaincu que ce programme permettra d'augmenter la capacité d'innovation de la Lombardie, dans sa stratégie de développement. »

Le Programme " MINERVA" vise à maximiser les rapports entre les milieux de la recherche et de l'innovation, d'une part, et le tissu productif, d'autre part, ainsi qu' à appuyer le développement de la région dans le domaine de la société de l'information.

Le Programme est organisé autour de trois actions :

- L'encadrement des acteurs, par l'intégration et la mise en réseau des services existants ;
- L'expérimentation de nouvelles pratiques de nouvelles pratiques d'innovation dans les « zones modèles », de nouvelles actions incitatives de la capacité d'innover, dans les zones Obj 2, par le biais de primes.

•

On attend des actions innovatrices VINCES qu'elles contribuent non seulement à renforcer le système local d'apprentissage et de coopération, regroupant des différents acteurs régionaux dans le domaine de l'innovation, mais aussi qu'elles influencent de façon positive et qualitative les interventions opérationnelles du

troisième Cadre Communautaire d'Appui des Fonds Structurels, mettant ainsi l'accent sur la société de l'information.

Les Actions innovatrices 2000-2006 du Fonds européen de développement régional ont l'ambition d'être un laboratoire de développement régional en Europe, débouchant sur des actions ayant un contenu innovant important. Elles doivent s'appuyer sur un partenariat renouvelé entre autorités publiques et acteurs privés.

C'est sur cette base que les autorités compétentes dans les régions ont été invitées à soumettre à la Commission européenne un programme régional d'actions innovatrices, au plus tard le 31 mai de chaque année, de 2001 à 2005, portant sur un ou plusieurs des 3 thèmes suivants :

- l'économie régionale fondée sur la connaissance et l'innovation technologique ; il s'agit d'aider les régions moins favorisées à développer les atouts concurrentiels de l'innovation technologique par la mise en place d'une démarche de coopération entre secteur public, centres de recherche, universités, organismes de financement et entreprises.
- eEurope-regio : la société de l'information au service du développement régional ; il s'agit de contribuer, par l'expérimentation d'applications dans le domaine des services et techniques numériques avancés, au désenclavement des régions les moins favorisées en réduisant leurs handicaps et en valorisant leurs atouts.
- l'identité régionale et le développement durable ; il s'agit d'encourager les régions à s'appuyer davantage sur leurs atouts culturels et leurs compétences spécifiques, afin d'améliorer le cadre de vie et l'environnement professionnel de leurs habitants.

La réponse des régions, dès cette première année 2001, a dépassé les prévisions : 103 des 156 régions éligibles – soit plus des 2/3 – ont introduit une proposition de programme, et 3 programmes spécifiques de réseaux ont été présentés.

Pour le financement de ces Programmes d'une durée de 2 ans, la contribution financière de la Commission s'élève de 0,3 à 3 millions d'euros par programme sélectionné. Un cofinancement maximal de 80% est prévu pour les régions de l'objectif 1¹ et de 50% pour celles de l'objectif 2. Le budget global est d'environ 400 millions d'euros pour financer ces actions pendant l'ensemble de la période 2000-2006.

¹ L'objectif 1 concerne "les régions en retard de développement" et l'objectif 2 "les zones en difficulté structurelle".

Autorité de gestion

Pour tout renseignement complémentaire sur le programme contacter l'autorité de gestion suivante :

Région Lombardia
D.ssa Maria Pia Redaelli
Direzione generale dell'Artigianato, Nuova economia, Innovazione e Ricerca
Piazza Duca d'Aosta, '
I – 20124 Milano

Tel.: 00 39 02 67655393
Fax.: 00 39 02 67656882
e-Mail: maria_pia_redaelli@regione.lombardia.it

Personne de contact:

Dr. Dino Santina
Dirigente

Tel.: 00 39 02 67655285
Fax.: 00 39 02 67656882
e-mail: dino_santina@regione.lombardia.it

Informations supplémentaires

Vous trouverez les informations supplémentaires sur les actions innovatrices sur le site web de la Commission : http://info regio.cec.eu.int/innovating/index_fr.htm

Contact : Pierre-Jérôme Henin
Tél. : 00 32 2 296 20 50
E-mail : pierre-gerome.henin@cec.eu.int